

QUESTIONS		REPONSES
1	Informations relatives aux assurés : Fournir une liste détaillée contenant le numéro d'identification, le capital décès (ou le salaire), la date de naissance, la fonction, la nationalité et le pays de résidence de chaque assuré ou à défaut la distribution des capitaux par âge (ou tranche d'âge), la distribution des capitaux par pays de résidence et le liste détaillée des capitaux supérieurs à 300 000 euros	Seul le courtier adjudicataire de l'appel d'offres se verra remettre le « payroll » de la Banque, où figure l'ensemble de ces informations, qui sont strictement confidentielles.
2	Eligibilité : Les consultants, les demandeurs d'emploi et les ministres en visite à la Banque sont couverts au titre du personnel non permanent. Prière indiquer le type de contrat dont bénéficiaient ces derniers	Les garanties dont bénéficie actuellement le personnel dit « non permanent » sont décrites de manière détaillée au chapitre « Risque N°2 » (voir pages 10-11 du dossier d'appel d'offres).
3	Détail de la démographie à couvrir (catégorie, sexe, date de naissance, pays...)	Voir Réponse N°1 ci-dessus
4	Définition de « accident corporel » pour une invalidité	Accident subis par le corps
5	Définition de incapacité « toutes causes »	Prise en charge du salaire en cas d'arrêt de travail prolongé quelle qu'en soit la cause (modalités décrites en page 9 du dossier d'appel d'offres)
6	Définition de « demandeurs d'emploi de la Banque »	Il s'agit des personnes ayant postulé pour un emploi à la Banque, et qui ont été invitées à un passer un entretien d'embauche dans ses locaux (habituellement à Tunis). La Banque paye les frais de transport et d'hébergement

		des candidats qu'elle convoque à un entretien. La garantie court dès que le candidat a quitté son domicile (où qu'il se trouve) pour se rendre à l'entretien, jusqu'à ce qu'il soit rentré à son domicile après l'entretien.
7	Les capitaux actuels doivent-ils être maintenus pour l'incapacité totale temporaire ?	Oui
8	En ce qui concerne l'incapacité, merci de préciser si la semaine correspond à 7 jours ou 5 jours	7 jours
9	Dans quelle devise les salaires sont-ils réglés ?	Voir annexe ci-jointe
10	En ce qui concerne les personnes non permanentes, la facturation est-elle établie par mission ou sur un forfait annuel.	C'est un contrat annuel

## ANNEXE A LA QUESTION 9

### DEVISES DE REGLEMENTS DES SALAIRES DU PERSONNEL DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

**- Les salaires du personnel professionnel au siège (Abidjan et Tunis) sont libellés en Unité de Compte(UAC)**

La valeur d'une unité de compte est équivalente à un droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) ou toute unité adoptée pour le même but par le FMI. Les détails concernant l'évaluation des DTS sont disponibles sur le site internet du FMI : [http://www.imf.org/external/np/fin/data/rms\\_sdrv.aspx](http://www.imf.org/external/np/fin/data/rms_sdrv.aspx).

Les taux de change entre le DTS et toutes les autres monnaies sont publiés quotidiennement sur le site Internet du FMI et peuvent être consultés sur le lien suivant: [http://www.imf.org/external/np/fin/data/param\\_rms\\_mth.aspx](http://www.imf.org/external/np/fin/data/param_rms_mth.aspx).

Les opérations de paye par période de paie donnée, sont converties au taux de change annuel (12 mois) mobile moyen entre l'UAC et la devise considérée.

**- Personnel recruté localement (personnel de soutien à Abidjan et Tunis, personnel local professionnel et personnel local de soutien) :**

Les salaires sont libellés dans la monnaie du lieu d'affectation, c'est-à-dire dans la monnaie de chacun des bureaux extérieurs de la Banque africaine de développement.

<b>Code Bureau Extérieur</b>	<b>Pays</b>	<b>Code devise</b>	<b>Devise</b>
DZFO	Algeria	DZD	Algerian Dinars
AOFO	Angola	USD	US Dollars
BFFO	Burkina Faso	XOF	Franc CFA
CDFO	DR Congo	USD	US Dollars
CMFO	Cameroon	XAF	Franc CFA
EGFO	Egypt	EGP	Egyptian Pound
ETFO	Ethiopia	ETB	Ethiopian Birr
GAFO	Gabon	XAF	Franc CFA
GHFO	Ghana	GHS	Ghanian Cedis
GWFO	Guinea Bissau	XOF	Franc CFA
KEFO	Kenya	KES	Kenyan Shilling
MAFO	Morocco	MAD	Moroccan Dinars
MGFO	Madagascar	MGA	Madagascar Ariary
MLFO	Mali	XOF	Franc CFA
MWFO	Malawi	MWK	Malawian Kwacha
MZFO	Mozambique	USD	US Dollars
NGFO	Nigeria	NGN	Nigerian Naira
RWFO	Rwanda	RWF	Rwandan Franc
SDFO	Sudan	SDG	Sudanese pounds
SLFO	Sierra Leone	SLL	Sierra Leone Leones
SNFO	Senegal	XOF	Franc CFA
TDFO	Chad	XAF	Franc CFA
TZFO	Tanzania	TZS	Tanzania Shillings
UGFO	Uganda	UGX	Ugandan Shillings
ZAFO	South Africa	ZAR	South African Rand
ZMFO	Zambia	ZMK	Zambian Kwacha
HQ	Headquarters	XOF	Franc CFA